

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à l'espace Avel Dro de Naizin sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme AMIOT-BOTUHA Carole, Mme AUDO Alexandra, Mme CADOUDAL Adeline, Mr CADORET Philippe, Mr CORBEL Philippe, Mr CORRIGNAN Gérard, Mme CORRIGNAN Marie-Chantal, Mme DISSAIS Viviane, Mr DOLO Jean-Noël, Mr FRANCOIS Patrice, Mr GALERNE André, Mr GARAUD Daniel, Mr GARDIEN Patrick, Mme GENET-COQUEREL Josiane, Mr GUILLEMET André, Mr GUILLEMET Jacques, Mr JAFFRE Michel, Mme JEGOREL Céline, Mr JEGOUX Christian, Mme JEHANNO Emma, Mr KERVARREC Stéphane, Mr LE BOT Jean-Pierre, Mr LE CLAINCHE Laurent, Mr LE HIR Yannick, Mr LE MOUEL Jacques, Mr LE MOUEL Pierre-Yves, Mme LE NEDIC Jeanne, Mr LE PETIT Michel, Mme LE SAUCE Anne-Marie, Mr LE TUTOUR Léon, Mme LEVINE Christelle, Mr LOHEZIC Michel, Mme ROBIC Fabienne, Mme TANGUY Annie.

Absents excusés (ayant donné pouvoir)

Mr SAMY Hugues à Mr LE MOUEL Jacques

Absents excusés :

Mme RASTEL Nadine

Absents :

Mme BILY Alexandra
Mr CADOUX Olivier
Mr D'HAUTEFEUILLE Bruno
Mr GILLARD Jean-Pierre
Mme LE GOFF Anne
Mr LE PETITCORPS Yvann
Mr ONNO Hervé
Mr ROUSSEAU Laurent

nombre de conseillers en exercice	44
nombre de présents	34
nombre d'absents	10
nombre de votants	35
procurations	1

Ouverture de séance

Désignation secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Mme TANGUY Annie en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du précédent procès-verbal

Après lecture individuelle du procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2019, le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du 18 octobre 2019.

POUR	35
CONTRE	/
ABSTENTION	/

ORDRE DU JOUR

Intervention de Yoann Le Minier, animateur/coordonnateur d'Evellys :

Présentation des dispositifs mis en place sur la commune d'Evellys : multisports, rencontre d'adolescents, projet avec les personnes isolées...

1- Facturation de livres non restitués à la médiathèque

Monsieur LE HIR indique que quelques familles n'ont pas restitué les livres empruntés aux médiathèques d'Evellys. Malgré les différentes relances téléphoniques et écrites émises auprès de ces familles, tous les retours n'ont pas été effectués (pertes des livres, absence de réponse des familles...).

Pour certaines de ces pertes, les montants sont assez élevés notamment concernant :

- Monsieur Ywann ROQUAIN qui a perdu 3 ouvrages d'une valeur totale de 29.20€ ;
- Madame Virginie BLAVEC qui a perdu 3 ouvrages d'une valeur totale de 50.60€.

Conformément au règlement intérieur des médiathèques d'Evellys, et après délibération, les conseillers municipaux à l'unanimité :

- Valident l'émission d'un titre de 29.20€ à Ywann ROQUAIN pour la perte d'ouvrage des médiathèques d'Evellys ;
- Valident l'émission d'un titre de 50.60€ à Virginie BLAVEC pour la perte d'ouvrage des médiathèques d'Evellys ;
- Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR	35
CONTRE	/
ABSTENTION	/

2- Les Terrasses de l'Etang : Achat de la parcelle YH 190

Madame LE NEDIC expose que la parcelle YH 190 de Monsieur MERVEILLEUX située 14 rue des Iris à Naizin juxtapose le lotissement les Terrasses de l'Etang.

D'une superficie totale de 12 205 m² la parcelle YH 190 a été divisée en plusieurs parcelles numérotées YH198 à YH 207.

Pour l'aménagement du lotissement, l'acquisition de 7 parcelles (YH 201 à YH 207) pour une surface de 5 163m² est proposée au prix de vente de 8€/m² soit un total de 41 304€.

Cependant soit une somme due de 26 304€ payable au comptant.

Les travaux sont en cours. Cependant, en raison des intempéries, quelques retards sont notés. La fin de chantier n'aura donc pas lieu en fin février.

Après délibération, à l'unanimité, les conseillers municipaux :

- Approuvent l'achat des parcelles YH 201,202,203,204,205,206 et 207 appartenant à Monsieur et Madame MERVEILLEUX;
- Valident l'achat des parcelles YH 201,202,203,204,205,206 et 207 au prix de 41 304€ payable au comptant 26 304€ et par réalisation de travaux de viabilisation sur les lots 1 et 2 appartenant aux vendeurs estimés à 15 000€ ;

- Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR	35
CONTRE	/
ABSTENTION	/

3- Acquisition des parcelles AA 562 et AA 595 situées dans le bourg de Naizin

Monsieur le Maire indique que suite aux dernières discussions en conseil municipal, il a rencontré M. Thierry MARTIN.

Un accord a été trouvé pour l'achat de ses parcelles AA 562 (635 m²) et AA 595 (387 m²) situées dans le bourg de Naizin afin de réaliser un aménagement auprès du parking de l'espace Avel Dro de Naizin.

L'accord susmentionné propose une offre d'achat par la commune d'Evellys des parcelles AA 562 et AA 595 pour un montant total de 42 000€.

Le bâtiment sera détruit par le propriétaire afin que les frais de démolition ne soient pas à la charge de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'achat des parcelles AA 562 et AA 595 appartenant à M. Thierry MARTIN ;
- Valide l'achat de ces parcelles au prix de 42 000€ ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR	35
CONTRE	/
ABSTENTION	/

4- Tarifs 2020 des locations de salle

Monsieur LE MOUEL Jacques expose que suite à la commission finances du 4 novembre dernier, des nouvelles propositions de tarifs de salle 2020 ont été émises.

La commission finances propose notamment :

- L'augmentation de l'ensemble des tarifs de 2% ;
- De remonter en catégorie D les halls de l'espace de l'Evel (Remungol) et de l'espace Avel Dro (Naizin) ;
- De ne pas publier les tarifs en catégorie E (location sous réserve de l'accord de la mairie) ;
- De supprimer de la colonne « Obsèques » les halls de l'espace de l'Evel, l'espace Avel Dro et la salle communale de Moustoir-Remungol et de créer à la place un tarif unique de 70€.

Après délibération, à l'unanimité, les conseillers municipaux :

- Valident les propositions émises par la commission finances pour les tarifs de salle ;
- Appliquent ces nouveaux tarifs de salle à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- Autorisent Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	35
CONTRE	/
ABSTENTION	/

5- Décision modificative – budget assainissement

Monsieur LE MOUEL Jacques rappelle que le bureau d'études de Centre Morbihan Communauté a assuré la prestation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue de Bodavellec à Remungol.

Comme convenu dans le cadre de la convention de maîtrise d'œuvre, il y a lieu de payer une facture de 855 €.

Cependant, la prévision budgétaire n'est pas suffisante, il convient donc de réaliser le virement de crédits suivant sur le budget assainissement :

Section d'investissement		
Dépenses		
21532	Réseaux d'assainissement	210,00 €
2315	Installations matériels et outillage	- 210,00 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Valide la décision modificative au budget assainissement ci-dessus ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	35
CONTRE	/
ABSTENTION	/

6- Megalis Bretagne : charte d'utilisation du bouquet de services numériques 2020-2024

Monsieur CORRIGNAN rappelle que les services municipaux disposent d'un bouquet de services numériques proposé par Mégalis Bretagne : portail d'accès aux services, télétransmission des actes et des flux comptables, parapheur électronique...

La convention d'adhésion au bouquet de services numérique Mégalis Bretagne arrive à échéance en fin d'année. L'utilisation de ce bouquet de services est prise en charge financièrement par Centre Morbihan Communauté.

Afin de continuer à utiliser ces services, les communes doivent délibérer pour autoriser le Maire à signer la Charte d'utilisation du bouquet de services numériques 2020-2024 et la retourner à Mégalis Bretagne avant le 31 décembre 2019.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide l'adhésion 2020-2024 au bouquet de services numériques Mégalis Bretagne ;
- D'autorise Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation susmentionnée.

POUR	35
CONTRE	/
ABSTENTION	/

<u>Questions diverses</u>

Fin de séance : 20h45